



DEMATERIALIZATION DE LA LICENCE

- Saisie par le licencié -

Saison 2020-2021

A partir de la saison prochaine, la Fédération Française de Basket-Ball a décidé de dématérialiser les licences. Cela signifie que le format papier va disparaître et le licencié devra valider plusieurs démarches pour s'inscrire.

Ce document a été créé afin de vous aider dans votre démarche d'inscription. Vous trouverez ci-dessous la démarche pour les différents cas :

- Renouvellement = Je suis déjà licencié au DBCN.
- Création = Je n'ai jamais joué dans un club de basket.
- Mutation = J'étais licencié dans un autre club la saison dernière.

Peu importe le cas, tout débute pas l'envoi d'un mail (photo) au licencié pour compléter un formulaire en ligne. Il est donc indispensable que les adresses e-mails soient à jour.

Sur le mail reçu, vous verrez apparaître 2 étapes.

ETAPE 1 : PREPARER LES DOCUMENTS NECESSAIRES A VOTRE DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION EN LIGNE.

Etape 1 : Préparer les documents nécessaires à votre demande de pré-inscription en ligne

Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basket-ball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021. Ce certificat médical s'accompagne d'un questionnaire Covid 19 (QC19). Ce questionnaire est exclusivement à destination de votre médecin, il doit rester en sa possession. Il n'a pas vocation à être communiqué à la FFBB (ni aux Ligues, Comités et Clubs).

- Certificat médical et surclassement Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020. Vous pouvez télécharger un modèle de certificat médical et de surclassement ainsi que le questionnaire Covid 19 en cliquant sur le bouton ci-dessous.

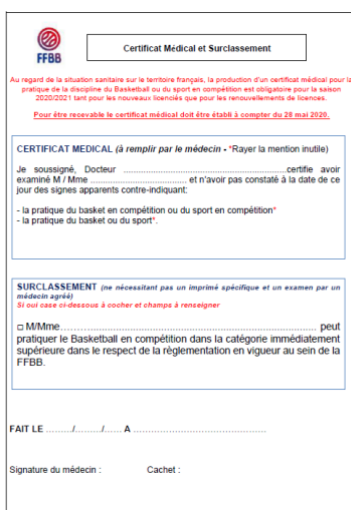
- Photo d'identité

CERTIFICAT MEDICAL

ATTENTION : Pour la saison à venir, le certificat médical est **OBLIGATOIRE**.

Vous pouvez le télécharger et l'imprimer (en cliquant sur le lien joint). Au travers du lien, vous trouverez le certificat médical ainsi que le questionnaire de santé.

Il est également téléchargeable sur notre site dbcn.fr



Certificat Médical et Surclassement

Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021 tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements de licences. Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020.

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin - *Rayer la mention inutile)

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné M / Mme et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant :

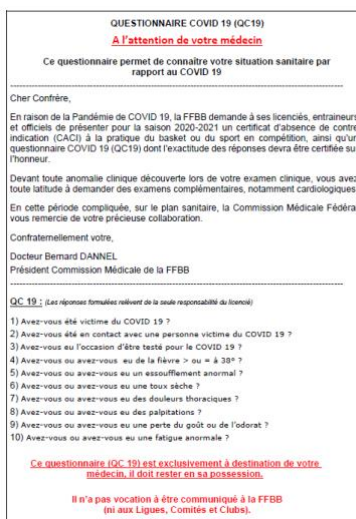
- la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition*
- la pratique du basket ou du sport*.

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique et un examen par un médecin agréé)
Si oui case ci-dessous à cocher et champs à renseigner

M/Mme peut pratiquer le Basketball en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE / / A

Signature du médecin : Cachet :



QUESTIONNAIRE COVID 19 (QC19)
A l'attention de votre médecin

Ce questionnaire permet de connaître votre situation sanitaire par rapport au COVID 19

Cher Confrère,

En raison de la Pandémie de COVID 19, la FFBB demande à ses licenciés, entraîneurs et officiels de présenter pour la saison 2020-2021 un certificat d'absence de contre indication (CAC) à la pratique du basket ou du sport en compétition, ainsi qu'un questionnaire COVID 19 (QC19) dont l'exactitude des réponses devra être certifiée sur l'honneur.

Devant toute anomalie clinique découverte lors de votre examen clinique, vous avez toute latitude à demander des examens complémentaires, notamment cardiologiques.

En cette période compliquée, sur le plan sanitaire, la Commission Médicale Fédérale vous remercie de votre précieuse collaboration.

Contrairement votre,
Docteur Bernard DANNELE
Président Commission Médicale de la FFBB

QC 19 : (Les réponses formalisées relèvent de la seule responsabilité du licencié)

- 1) Avez-vous été victime du COVID 19 ?
- 2) Avez-vous été en contact avec une personne victime du COVID 19 ?
- 3) Avez-vous eu l'occasion d'être testé pour le COVID 19 ?
- 4) Avez-vous ou avez-vous eu de la fièvre > ou = à 38° ?
- 5) Avez-vous ou avez-vous eu un essoufflement anormal ?
- 6) Avez-vous ou avez-vous eu une toux sèche ?
- 7) Avez-vous ou avez-vous eu des douleurs thoraciques ?
- 8) Avez-vous ou avez-vous eu des palpitations ?
- 9) Avez-vous ou avez-vous eu une perte du goût ou de l'odorat ?
- 10) Avez-vous ou avez-vous eu une fatigue anormale ?

Ce questionnaire (QC 19) est exclusivement à destination de votre médecin, il doit rester en sa possession.

Il n'a pas vocation à être communiqué à la FFBB (ni aux Ligues, Comités et Clubs).

Questionnaire COVID 19
Conservé par votre médecin

Une fois le certificat rempli et signé, il vous faudra le scanner (ou prendre en photo) avant de continuer l'étape 2.

ETAPE 2 : COMPLETER LE FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION EN LIGNE E-LICENCE.

Etape 2 : Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne e-Licence

Accès en ligne en cliquant sur le bouton ci-dessous.



Ce lien vous est adressé personnel et confidentiel, il ne peut être transmis à une tierce personne, dans le cadre de la création de votre licence.

Pour toute question, veuillez contacter

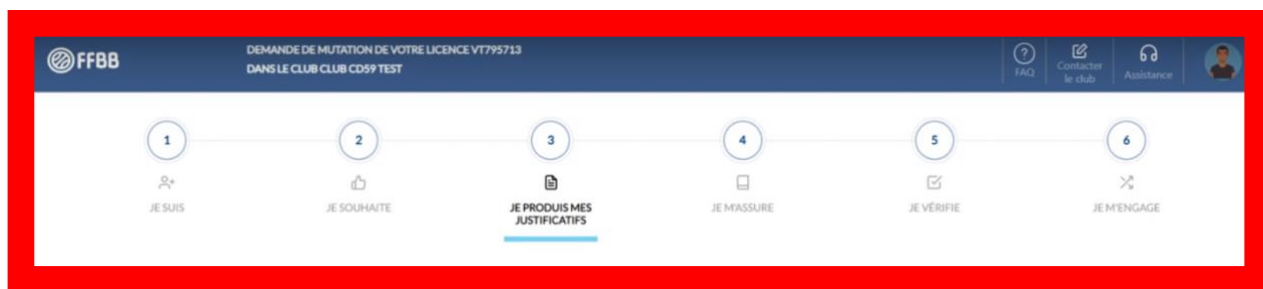
Cordialement,

A partir de là, vous êtes redirigés vers le formulaire e-licence. Pour accéder à votre profil, il suffit de :

- Mettre sa date de naissance.
- Répondre à 2 questions (pour vérifier que ce n'est pas à un robot).



Une fois réalisée, il accède à sa fiche. 6 étapes sont à réaliser :



- 1) « *Je suis* » = Vérifier et compléter les informations générales le concernant avec possibilité de changer sa photo.
- 2) « *Je souhaite* » = choisir compétition + possibilité d'autres fonctions (arbitre, OTM, entrainer,...).
- 3) « *Justificatifs* » = fournir pièce d'identité, certificat médical et questionnaire de santé.
- 4) « *Je m'assure* » = choisir une assurance (si je suis assuré, je reste assuré) et informations complémentaires.
- 5) « *Je vérifie* » = Vérification des informations et validation.
- 6) « *Je m'engage* » = cocher ou non et validation.

Cette capture d'écran montre l'étape 3 du processus, intitulée "JE PRODUIS MES JUSTIFICATIFS". Elle présente un formulaire avec des champs pour saisir des informations personnelles et professionnelles, ainsi qu'une section pour télécharger des documents. Une photo de profil est visible à gauche du formulaire.

Suite à la validation par vos soins du formulaire, le club effectuera un contrôle pour valider la licence. (date du certificat médical, assurance, dossier du licencié, attestation parentale, charte du licencié et paiement de la cotisation).

C'est cette dernière étape qui imposera la date de qualification du licencié.

Le Comité du Calvados aura 15 jours pour valider votre licence et envoyer la licence dématérialisée par mail.